
DOCUMENT DE TRAVAIL**État du stock d'albacore - Examen et suivi de la Résolution 17/01 Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI****SOUMIS PAR : UNION EUROPEENNE**

La Résolution 17/01 *Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI* qui a remplacé la Résolution 16/01 pourrait donner lieu à une augmentation du niveau des prises d'albacore, s'écartant de la recommandation du Comité Scientifique de réduire considérablement les prises d'albacore par rapport à l'année de référence 2014 en raison des nouvelles années de référence utilisées.

Il est demandé au Comité Scientifique et au Groupe de travail sur les Thonidés tropicaux d'entreprendre en 2018 une évaluation de l'efficacité des mesures détaillées dans la Résolution 17/01, en tenant compte de toutes les sources de mortalité par pêche et des possibles alternatives visant à rétablir et maintenir les niveaux de biomasse au niveau cible de la Commission, tel que prévu par les dispositions de la Résolution 15/10.

Après avoir examiné les résultats de cette évaluation, la Commission devrait envisager la nécessité de prendre des mesures rectificatives, selon qu'il convient, afin de réduire dans les meilleurs délais possibles et en 2023 au plus tard, la mortalité par pêche F au niveau, ou en-deçà, du point de référence cible provisoire de FPME comme condition préalable à la reconstitution de la biomasse reproductrice au niveau ou au-delà du point de référence cible provisoire de SBPME.

Le Comité Scientifique, à sa réunion de 2017, a confirmé les conclusions de l'état du stock d'albacore de 2016. Même si l'évaluation actualisée de 2016 a fourni une estimation plus optimiste que celle de 2015, le stock est considéré comme surpêché et faisant l'objet de surpêche. L'état actuel du stock est caractérisé par des prises non soutenables d'albacore ces 5 dernières années et des niveaux de recrutement relativement faibles ces dernières années.

Compte tenu de tout ce qui précède, l'UE souhaiterait demander à la Commission de solliciter le Comité Scientifique et le Groupe de travail sur les thonidés tropicaux, à leurs sessions respectives en 2018, pour fournir une base scientifique à la Commission en tenant compte des résultats de la prochaine évaluation du stock d'albacore, afin de développer des options à même d'améliorer l'efficacité de la mesure de conservation actuelle.

L'UE souhaiterait notamment que la Commission demande au Comité Scientifique de fournir un avis sur :

- des options de gestion susceptibles d'atteindre le point de référence cible provisoire de FPME d'ici 2023, avec des niveaux de probabilité de 60 à 90% ;
- des options visant à réduire la mortalité par pêche et à améliorer le schéma d'exploitation, y compris à travers des mesures spatiales et de possibles limites de l'effort de pêche, globale et par engin de pêche.